

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AOÛT 2023

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 7 août 2023 étaient présents : Madame Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absente : Chantale Gagnon.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

23-08-11029

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

23-08-11030

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 3 juillet 2023 soit accepté par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

23-08-11031

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 155 756.82 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

23-08-11032

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 515 163.66 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas eu de réunion ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Pierre Lefrançois)

- Bonne participation aux spectacles du parc riverain en juillet ;
- Les inscriptions sont en cours pour le tournoi de golf à la municipalité qui aura lieu le 3 septembre prochain ;
- Le terrain de jeux tire à sa fin le 11 août prochain ;
- Un camp de soccer aura lieu par la suite la semaine du 14 et 21 août ;
- La programmation d'automne s'en vient pour les activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil autorise un budget d'environ 400 \$ pour le paiement d'un souper aux coordonnateurs - animateurs du Terrain de jeux été 2023, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Félix Laberge)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 26 juillet 2023

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

1. 6046, avenue Royale (lot 4 439 785 du cadastre du Québec, zone H-44) à l'effet de changer le revêtement de la toiture du bâtiment principal en bardeau d'asphalte par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte ;
2. 6885 à 6887, avenue Royale (lot 5 137 164 du cadastre du Québec, zone A-145) à l'effet de changer le revêtement de la toiture du bâtiment principal en membrane élastomère par une nouvelle membrane élastomère ;
3. 6967, avenue Royale (lot 4 440 791 du cadastre du Québec, zone A-145) à l'effet d'agrandir et de refaire de la galerie en cour avant du bâtiment principal selon le plan transmis le 14 juillet 2023 ;
4. 1079, chemin Lucien-Lefrançois (lot 4 439 238 du cadastre du Québec, zone ID-25) à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée avec garage attenant ;
5. 9, rue des Bouleaux (lot 6 469 488, zone ID-20) à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée
Condition : la couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades visibles d'une voie de circulation ;
6. 1593, chemin Lucien-Lefrançois (lot 6 390 241 du cadastre du Québec, zones ID-16 et A-11) à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée;
7. 646, rue du Fleuve (lot 4 440 552 du cadastre du Québec, zone H-131) à l'effet de modifier le permis AGL230111 afin d'agrandir le bâtiment principal en cour avant ;

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

Pas eu de réunion en juillet

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA 6046, avenue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet de changer le revêtement de la toiture du bâtiment principal en bardeau d'asphalte par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte au 6046, avenue Royale (lot 4 439 785, du cadastre du Québec, zones H-44);

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 26 juillet 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer le revêtement de la toiture du bâtiment principal en bardeau d'asphalte par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte au 6046, avenue Royale (lot 4 439 785, du cadastre du Québec, zones H-44), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

6885 à 6887, avenue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet de changer le revêtement de la toiture du bâtiment principal en membrane élastomère par une nouvelle membrane élastomère au 6885 à 6887, avenue Royale (lot 5 137 164 du cadastre du Québec, zone A-145);

23-08-11035

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 26 juillet 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer le revêtement de la toiture du bâtiment principal en membrane élastomère par une nouvelle membrane élastomère au 6885 à 6887, avenue Royale (lot 5 137 164 du cadastre du Québec, zone A-145), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de la réglementation en vigueur.

6967, avenue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet d'agrandir et de refaire de la galerie en cour avant du bâtiment principal au 6967, avenue Royale (lot 4 440 791, zone A-145);

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU lors de la réunion du 17 mai 2023 et que ce dernier a émis une recommandation défavorable au conseil quant aux matériaux utilisés et de diriger le demandeur vers le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a suivi les recommandations du CCU et a refusé la demande par la résolution 23-06-10992 lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé de nouveaux plans pour l'agrandissement et la réfection de la galerie en cour avant du bâtiment principal le 14 juillet 2023 et que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 26 juillet 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

23-08-11036

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de permis à l'effet d'agrandir et de refaire de la galerie en cour avant du bâtiment principal au 6967, avenue Royale (lot 4 440 791, zone A-145), et ce, au respect des documents déposés le 14 juillet 2023, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

1079, chemin Lucien-Lefrançois

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée avec garage attenant au 1079, chemin Lucien-Lefrançois (lots 4 439 238 du cadastre du Québec, zone ID-25);

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 26 juillet 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

23-08-11037

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée avec garage attenant au 1079, chemin Lucien-Lefrançois (lot 4 439 238 du cadastre du Québec, zone ID-25), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

9, rue des Bouleaux

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet de construire une résidence unifamilial isolée au 9, rue des Bouleaux (lot 6 469 434, zone ID-20), soit dans le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois;
CONSIDÉRANT QUE les matériaux retenus sont ceux de la coloration n°1, préalablement autorisés par la résolution 22-03-10549 du conseil municipal;
CONSIDÉRANT QUE le modèle de résidence n'est pas compris dans le catalogue préalablement autorisé par les résolutions 22-03-10548, 23-01-10843 ou 23-05-10960 du conseil municipal, mais qu'il s'harmonise avec le reste du développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 26 juillet 2023, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 21 juin 2023, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637 à la condition suivante :

- La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades visibles d'une voie de circulation;

23-08-11038

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une résidence unifamilial isolée au 9, rue des Bouleaux (lot 6 469 434, zone ID-20), soit dans le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de la réglementation en vigueur et de la condition suivante :

- La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades visibles d'une voie de circulation;

1593, chemin Lucien-Lefrançois

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet de construire une résidence unifamilial isolée au 1593, chemin Lucien-Lefrançois (lot 6 390 241, zones ID-16 et A-11);

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 26 juillet 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

23-08-11039

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une résidence unifamilial isolée au 1593, chemin Lucien-Lefrançois (lot 6 390 241, zones ID-16 et A-11), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

646, rue du Fleuve

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée une demande à l'effet de modifier le permis AGL230111 afin d'agrandir le bâtiment principal en cour avant au 646, rue du Fleuve (lot 4 440 552 du cadastre du Québec, zone H-131);

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 26 juillet 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

- 23-08-11040 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**
QUE le conseil accepte la demande à l'effet de modifier le permis AGL230111 afin d'agrandir le bâtiment principal en cour avant au 646, rue du Fleuve (lot 4 440 552 du cadastre du Québec, zone H-131), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.
- 23-08-11041 **10. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que Madame Diane Giguère, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 23-08-11042 **11. Octroi de contrat pour le déneigement des rues, chemins et trottoirs municipaux**
ATTENDU la demande de soumissions, par appel d'offres publiques, pour le déneigement des rues de la Municipalité de L'Ange-Gardien, pour une, deux, trois ou cinq années, avec ou sans l'entretien des trottoirs ;
ATTENDU la réception et l'ouverture des soumissions le 24 juillet 2023.
ATTENDU la réception d'une (1) soumission ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte la soumission de Aurel Harvey & Fils Inc., pour l'entretien des rues et chemins (sans les trottoirs) de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour les cinq prochaines années au coût de (taxes incluses) :
- 2023-2024 : 741 588.75 \$
- 2024-2025 : 799 076.25 \$
- 2025-2026 : 856 563.75 \$
- 2029-2027 : 896 805.00 \$
- 2027-2028 : 937 046.25 \$
- 23-08-11043 **12. Octroi de contrat pour le déneigement des trottoirs municipaux**
ATTENDU la demande de soumissions sur invitation pour le déneigement des trottoirs de la Municipalité de L'Ange-Gardien auprès de quatre entrepreneurs ;
ATTENDU la réception et l'ouverture de deux soumissions le 24 juillet 2023.
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte la soumission de François Bélanger, pour le déneigement des trottoirs municipaux de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour les deux prochaines années au coût de (taxes incluses) :
- 2023-2024 : 50 000 \$
- 2024-2025 : 50 000 \$
- 23-08-11044 **13. Octroi de contrat pour la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées**
ATTENDU la demande d'appel d'offres publiques pour la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour une période de quatre années et deux années optionnelles ;
ATTENDU la réception et l'ouverture des soumissions le 24 juillet 2023.
ATTENDU la réception de deux (2) soumissions, dont une (1) seulement conforme ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte la soumission de SaniOrléans inc., pour la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour une période de quatre années et deux années optionnelles au coût estimé de (taxes incluses) :
- 2024-2025 : 66757 \$
- 2026-2027 : 72216 \$
- 2028-2029 : 77890 \$

14. Mandat à la firme Marcoux, Gariépy & Associés s.e.n.c.r.l.

6970 boulevard Ste-Anne

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 6970 boulevard Ste-Anne ;

23-08-11045

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 439 180, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Lot 4 440 286

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le lot 4 440 286 (épicerie - avenue Royale) ;

23-08-11046

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 440 286, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

29 rue Piché

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 29 rue Piché ;

23-08-11047

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 440 188, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

71 rue Piché

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 71 rue Piché ;

23-08-11048

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 440 190, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20 rue du Couvent est

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 20 du Couvent Est ;

23-08-11049

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 440 048, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6090 boulevard Ste-Anne

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 6090 boulevard Ste-Anne ;

23-08-11050

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 439 137, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6570 boulevard Ste-Anne

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 6570 boulevard Ste-Anne ;

23-08-11051

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 6 008 067, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6120 boulevard Ste-Anne

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 6120 boulevard Ste-Anne ;

23-08-11052

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 639 426, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

50 rue de L'Église

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 50 rue de L'Église ;

23-08-11053

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 440 054, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6712-6722 boulevard Ste-Anne

ATTENDU la nécessité d'avoir des servitudes d'entretien sur nos infrastructures sur des terrains privés ;

ATTENDU l'installation d'infrastructures sur le terrain au 6712-6722 boulevard Ste-Anne ;

23-08-11054

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'étude Marcoux, Gariépy & associés afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude sur le lot 4 439 361, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Dépôt Programmation révisée #4 TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de L'Habitation.

23-08-11055

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

16. Deuxième période de questions

17. Divers

1 Autorisations de dépenses

23-08-11056

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 2799 \$ taxes incluses, pour la réparation du camion F350 par la firme J. Clair ;
- 6 045 \$ plus taxes, supplémentaires pour les honoraires professionnels pour le dossier du 6983 avenue Royale ;
- 597 \$ plus taxes, pour le changement des détecteurs de mouvements au bureau municipal ;
- 9400 \$ plus livraison et taxes pour l'achat et l'installation d'une borne de réparation de vélo ainsi que 5 bancs sur la piste cyclable ;
- 400 \$ en guise de quittance pour des travaux de réparation du muret au 6369 avenue Royale ;
- 95 500 \$ taxes incluses, pour la phase 1 - préparation et pavage de l'accotement du chemin Lucien-Lefrançois sur une longueur de 1400 mètres, la directive de changement #004 pour le planage sur le chemin Lucien-Lefrançois et l'achat de signalisation ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Colloque annuel de l'ADMQ

23-08-11057

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise la directrice générale à assister au colloque annuel de l'ADMQ qui aura lieu le 13 et 14 septembre prochain à Deschambault, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Amendement au guide « Politiques municipales » Services des travaux publics

23-08-11058

ATTENDU la nécessité de revoir le guide « Politiques municipales » Services des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité amende le guide « Politiques municipales » Services des travaux publics, afin de facturer la construction des entrées de services municipaux (aqueduc- égouts- pluvial) au coût réel, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

23-08-11059

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale